

# **Aide à l'acquisition de méthodes de travail universitaire grâce à l'apprentissage par interaction et l'utilisation d'outils numériques**

**Journée PEPI  
3 juillet 2018**

**Anthony Maymont  
Maître de conférences en droit privé  
Responsable pédagogique de la Licence 1 Droit**

## Portage du dossier

- Le dispositif mis en place résulte du déploiement d'un projet SIP (Soutien à l'innovation pédagogique) ayant fait l'objet d'un accompagnement par le Pôle IPPA de l'UCA ;
- Ce projet était initialement dénommé « Apprentissage par l'interaction » ;
- Les membres impliqués dans ce projet sont les suivants :
  - Composante concernée : Ecole de Droit ;
  - Porteur du projet : Anthony Maymont ;
  - Autres membres de l'équipe-projet : Mme Isabelle Moulier (Responsable de la Licence Droit) ; Maîtres de conférences en droit public et droit privé ; ATER ; doctorants contractuels et chargés d'enseignements vacataires assurant des séances de TD ;
  - Les partenaires : Mme Florence Bodeau (Responsable de la BCU Droit-Economie-Management – Clermont Université) et Mme Muriel Armanet (Responsable adjointe).

# Contexte de mise en œuvre du dispositif

- Formation concernée : Licence 1<sup>re</sup> année de Droit (750 étudiants environ) ;
- Cours concerné : TD de Méthodologie du travail universitaire (MTU) ;
- Sélection des séances de MTU pour deux raisons principales :
  - Point de transition entre le Lycée et l'Université, ce qui mérite donc une attention particulière ;
  - Support de transmission de nouvelles méthodes de compréhension, de rédaction et de raisonnement.
- Refonte globale du système précédent avec une place substantielle au numérique (Espace numérique de travail, bases de données juridiques en ligne, etc...) ;
- Diversité des intervenants (enseignants-chercheurs et professionnels).

# Description du projet

- **Objectifs visés**

- Remettre les étudiants au cœur de leur apprentissage (travail en groupe et interaction entre étudiants) ;
- Recours à des méthodes innovantes et faisant appel au numérique :
  - Utilisation de l'Espace numérique de travail (ENT) ;
  - Recherche sur les bases de données juridiques en ligne ;
  - Utilisation du tableau blanc interactif (TBI), des vidéoprojecteurs voire de la visioconférence.
- Recours à un outil numérique dénommé « Projet Voltaire » ou « Orthodidacte » selon le logiciel retenu ;
- Acquisition des compétences par des exercices imposés (exposés et travail « maison ») et d'autres faisant appel au volontariat (débat et échanges) ;
- Façonnement du cours par les étudiants à travers la participation, la critique, le raisonnement et le débat ;
- Transdisciplinarité des séances (Droit, économie, gestion et science politique).

- **Démarches et méthodologies adoptées**

- Chaque enseignement, d'une durée de 24 heures, se divise en deux grandes parties :
  - Appréhension de l'environnement universitaire ;
  - Analyse de cas concrets et interdisciplinaires.
- Chaque séance (2h30) se divise, quant à elle, en trois grandes parties (45 minutes chacune environ) :
  - Une partie orale : présentation avec support PowerPoint et/ou vidéo réalisée par les étudiants ;
  - Une partie écrite : travail maison (dactylographié) + recherches sur des bases juridiques en ligne ;
  - Une partie « débats » ou « raisonnement » : interaction sur une question de réflexion.
- Formation spécifique et obligatoire à la bibliothèque pendant une séance.

- **Les bénéfices en résultant**

- Les bénéfices pour les étudiants sont de trois ordres :
  - Ils deviennent acteurs de la séance (exposés, travail maison et débats) ;
  - Ils sont à la fois encadrés et autonomes dans leur apprentissage ;
  - L'approche pédagogique est centrée sur l'apprenant, lequel comprend ses erreurs, ses faiblesses et ses points forts en particulier grâce à l'interaction.
- Les bénéfices pour les pratiques enseignantes sont également de trois ordres :
  - L'enseignant peut se concentrer sur les difficultés des étudiants ;
  - L'enseignant peut consacrer son cours au développement des fondamentaux requis en droit ;
  - L'enseignant peut modifier et adapter sa méthode d'enseignement.

# Bilan du projet

- **Les points positifs**

- Mise en place du projet dans son ensemble hormis l'outil pédagogique de grammaire et d'orthographe (actuellement en phase de test par un groupe de travail) ;
- Implication des enseignants et des étudiants.

- **Les défis à relever**

- Assurer un recours encore plus poussé au numérique (formation des intervenants et utilisation de diverses technologies telles que le TBI et la visioconférence) ;
- Harmonisation du dispositif entre les intervenants.

- **Effets du dispositif**

- Sur l'apprentissage :
  - Amélioration de la capacité à rédiger et au raisonnement juridique des étudiants ;
  - Amélioration de l'oral à travers les exposés ainsi que les échanges et débats organisés.
- Sur les pratiques enseignantes :
  - Eprouver la méthode de l'exposé, de la restitution des travaux et des débats ;
  - Extension à d'autres cours dispensés au sein d'autres formations ou composantes.

- **Conclusion**

- Expérience enrichissante et permettant de renouveler les méthodes d'enseignement ;
- Projet transposable à d'autres contextes ou disciplines (Licence 1 à Master 2) ;
- Mise en exergue des attraits de la « classe inversée ».